

Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan
Vice-Président de Cap l'Orient Agglomération
Conseiller Municipal de Lorient

GR/EP

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de
la Ruralité, et de l'Aménagement du
Territoire
78 Rue Varenne
75349 PARIS SP

Lorient, le 21 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Le Conseil des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche, qui s'est tenu le 20 septembre à Bruxelles, était crucial pour l'avenir du Programme alimentaire européen d'aide aux plus démunis (PEAD) mis en place au milieu des années 1980, à la «faveur» d'un hiver particulièrement rigoureux.

Pourtant, aucun accord n'a été trouvé pour empêcher la fin progressive d'un dispositif qui a fait ses preuves et qui peut s'avérer vital pour les quelques 80 millions de citoyens européens menacés de pauvreté, et plus encore pour les 43 millions d'entre eux qui sont menacés de pénurie alimentaire. Le PEAD constitue pourtant jusqu'à 35 % des denrées alimentaires distribuées.

Cette situation suscite beaucoup d'émotion au Pays de Lorient et notamment au sein des associations concernées, à savoir les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire Français et la Croix Rouge Française. Dans notre département, elles rappellent que le PEAD bénéficie à environ 25000 personnes démunies

Ces stocks européens sont déjà au plus bas pour l'année 2012 et l'enveloppe attribuée aux associations européennes ne devrait pas dépasser 100 millions d'euros, ce qui couvrirait à peine un cinquième de leurs besoins. Il est indispensable que la PEAD soit maintenue et modernisée et que le Gouvernement doit agir avec détermination en ce sens.

Le problème que pose la suppression de ce dispositif n'est pas seulement d'ordre technico-juridique ou budgétaire. Il est profondément politique. Il pose la question des valeurs et du sens du projet européen que nous voulons promouvoir, mais aussi celle du modèle de développement et de société que nous voulons léguer à nos enfants. Nous ne pouvons prendre prétexte de difficultés techniques et juridiques pour démanteler ce dispositif d'aide alimentaire.